

PISTES DE REFLEXION POUR LA CONCEPTION DU PROJET PEDAGOGIQUE

En vue de soutenir et d'accompagner les milieux d'accueil dans la conception, la rédaction de leur projet pédagogique, l'ONE vous invite à réfléchir autour des questions illustrant les articles du Code de qualité (articles 2 à 19).

SECTION 1^{ÈRE} - DES PRINCIPES PSYCHOPÉDAGOGIQUES

Article 2 :

Comment encourager le désir de découvrir, en organisant des espaces de jeux adaptés, en mettant à disposition du matériel, en donnant accès à des activités variées?

- *Comment aménager l'environnement intérieur et extérieur au quotidien de façon à préserver et encourager le désir de découvrir de l'enfant dans toutes les dimensions de son développement ?*
- *Comment structurer les espaces en fonction des différents moments de la journée (jeux, repas, change, accueil, repos) ?*
- *Que choisir comme mobilier, comme objets, comme élément de décoration ? Comment sont-ils disposés au fil du temps ?*
- *Quelles possibilités d'initiatives et de découvertes pour les enfants ?*
- *Comment ces environnements leur permettent-ils d'aller jusqu'au bout de leurs initiatives (de leurs projets), seuls ou à plusieurs ?*

Repères dans les brochures Code de qualité: **R6, R8, R9, R10, R11**

Article 3 :

Comment veiller à la qualité de la relation accueillant(e)/enfant ?

- *Comment chaque professionnel veille-t-il à établir et à maintenir des liens de qualité avec chaque enfant ? Quand plusieurs personnes sont amenées à intervenir auprès des enfants (professionnels, stagiaires, ...), quelles conditions le milieu d'accueil met-il en place pour favoriser le maintien des repères ?*
- *Comment les professionnels permettent-ils aux enfants d'avoir des moments privilégiés de relation avec l'adulte au sein de la collectivité ?*
- *Quelle(s) attitude(s) les professionnels adoptent-ils face à l'expression des émotions des enfants ? (colère, tristesse, joie, peur, ...)*
- *Que mettre en place pour soutenir/accompagner les liens qui se nouent et se dénouent : l'accueil d'un nouvel enfant, d'une stagiaire, ... et la fin des séjours des enfants, ... ?*

Repères dans les brochures Code de qualité: **R4, R5, R7, R9, R10, R13**

Article 4 :

Comment encourager l'expression de l'enfant, le développement de son autonomie et de sa confiance en lui ?

- *Que mettre en place pour que l'enfant en toute situation (au moment des séparations, des retrouvailles, des repas, des changes, des jeux, ...) ait la possibilité de s'exprimer personnellement et de prendre des initiatives ?*
- *Comment les professionnels accueillent-ils les expressions des enfants dans différentes situations de la vie quotidienne (conflit, chute, refus de manger, l'enfant qui demande à être resservi, l'enfant qui semble ne pas vouloir repartir, celui qui ne veut pas mettre son manteau, celui qui utilise les jeux autrement que ce que l'adulte avait pensé ? Celui qui bouge pendant le change ? Celui qui exprime des signes de fatigue ?)*
- *Que mettre en place pour rencontrer les différents rythmes des enfants (moteur, contrôle sphinctérien, capacité à entrer en relation avec l'autre, ...)?*
- *Comment permettre à chaque enfant de prendre progressivement conscience de lui-même? Comment l'aider à avoir confiance en lui ?*
- *Comment adapter ses manières de faire pour offrir un accueil individualisé à chaque enfant tout au long du séjour ?*

Repères dans les brochures code de qualité: **R8, R9, R10, R11**

Article 5

Comment encourager la socialisation de l'enfant et créer une solidarité de groupe ?

- *Comment organiser la coexistence d'enfants d'âges différents ?*
- *Comment soutenir les enfants dans leur capacité à interagir entre eux? Comment soutenir les enfants dans leur capacité à gérer leurs conflits? Comment gérer les situations d'agressivité entre enfants ?*
- *Comment envisager la question des règles de vie (voire d'interdits) en collectivité ? Quels sont les règles, les interdits et pourquoi ? Comment les règles de vie en collectivité sont-elles présentées aux enfants ?*

Repères dans les brochures Code de qualité: **R3, R6, R7, R11**

SECTION II - DE L'ORGANISATION DES ACTIVITÉS ET DE LA SANTÉ

Article 6

Comment organiser les groupes d'enfants pour un déroulement propice des activités, en instaurant une relation de qualité avec l'accueillant(e) et en respectant les besoins de l'enfant?

- *Comment l'organisation des groupes d'enfants favorise-t-elle une continuité dans les relations entre adulte et enfant, entre enfants ?*
- *Comment l'organisation des groupes permet-elle de prendre en compte les différents rythmes des enfants ?*

- *Quelles conditions mettre en place pour permettre à l'enfant de mener au mieux son activité, son projet dans le groupe ?*
- *Comment prendre en compte des besoins particuliers (accueil d'un enfant et d'un parent, aérosol, change, mise au lit, lecture d'un livre, ...) tout en assurant le bien-être du groupe ?*

Repères dans les brochures Code de qualité: R3, R7, R8, R9, R10, R11

Article 7

Comment faire place à l'initiative de l'enfant et préserver la notion de temps libre ?

- *Comment soutenir l'enfant dans ce qu'il veut faire ou pas, seul ou avec d'autres, dans le cadre de la collectivité? Comment l'enfant dispose-t-il de son temps? Dans quelle mesure l'organisation s'ajuste-t-elle aux intérêts et besoins de l'enfant et ce, quel que soit son groupe ?*
- *Comment ajuster les rythmes de vie du milieu d'accueil en fonction des rythmes propres à chaque enfant ?*
- *Quelles attitudes professionnelles accompagnent l'activité de l'enfant ? Quelle juste distance ?*

Repères dans les brochures Code de qualité: R6, R8, R10

Article 8

Comment veiller à la vie saine des enfants ?

Voir les recommandations de l'ONE portant sur :

- *la santé des enfants en milieux d'accueil,*
- *les normes de sécurité et d'incendie, en matière d'aménagement de l'espace et des équipements,*
- *l'alimentation saine des enfants,*
- *la qualité de l'air,*
- *l'activité de l'enfant,*
- *...*

SECTION III - DE L'ACCESSIBILITÉ

Articles 9, 10, 11 et 12

- ☛ *Lutter contre les discriminations liées au sexe, à la race ou à l'origine socio-économique (art 9)*
- ☛ *Accepter des enfants à besoins spécifiques (handicaps) (art 10)*
- ☛ *Veiller à l'accessibilité financière (art 11)*
- ☛ *Veiller à l'égalité des chances (art 12)*

Voir la Réglementation générale des milieux d'accueil à ce propos.

SECTION IV - DE L'ENCADREMENT

Article 13

L'encadrement doit être assuré par du personnel qualifié qui a les compétences nécessaires pour répondre aux besoins des enfants.

Article 14

Assurer la formation continue du personnel qualifié.

- *Quelle politique de formation ? En quoi les formations peuvent-elles nourrir le projet pédagogique ?*
- *Comment l'organisation permet-elle d'activer les compétences de chacun (en ce compris les stagiaires, les collaborateurs) ? Quelle organisation est mise en place pour favoriser le partage des expériences, des savoirs, des compétences de chacun ? Dans le milieu d'accueil ou avec d'autres milieux d'accueil ?*
- *Comment sont gérées les divergences d'opinions, de valeurs, approches éducatives ?*
- *Comment parvenir à élaborer, développer, ajuster le projet pédagogique en fonction de cette dynamique ?*

Repères dans les brochures Code de qualité: **toute la brochure "Soutien à l'activité des professionnel(le)s" et particulièrement les R12, 13, 14**

SECTION V - DES RELATIONS DU MILIEU D'ACCUEIL AVEC LES PERSONNES QUI CONFIENT L'ENFANT ET AVEC L'ENVIRONNEMENT

Article 15

Comment concilier les notions de garde et d'accueil et offrir un service qui réponde aux besoins de l'enfant et de ses parents?

- *Comment veiller à entendre et prendre en compte les attentes des parents dans le cadre de son projet pédagogique ?*
- *Que mettre en place pour construire une relation de confiance avec les parents ?*
- *Et quand il y a divergence dans les options éducatives, que mettre en place ? Et ce du début à la fin du séjour ?*

Repères dans les brochures code de qualité: **R1, R2, R3, R4**

Article 16

Comment informer les parents du projet pédagogique et comment s'informer des attentes des parents ?

- *Comment les démarches liées à l'inscription peuvent-elles devenir des occasions de rencontre entre le milieu d'accueil et les familles?*
- *Quel processus de familiarisation pour les professionnels, l'enfant et sa famille ?*

Repères dans les brochures code de qualité: toute la brochure "A la rencontre des familles" et particulièrement R1

Article 17

Comment développer une relation avec les parents et encourager la complémentarité entre les différents lieux de vie des enfants ?

- *Comment comprendre l'autre sans juger, sans lui imposer notre point de vue ?*
- *Comment travailler avec toutes les familles et leurs conceptions éducatives particulières dans un intérêt partagé pour l'enfant ?*
- *Comment favoriser la continuité entre les différents lieux de vie que l'enfant est amené à fréquenter ?*

Repères dans les brochures code de qualité: R1, R2, R5

Article 18

Comment tenir compte des caractéristiques sociales et culturelles, économiques et environnementales du milieu de l'enfant ?

- *Que mettre en place pour mieux connaître l'enfant et ses habitudes familiales (manière de s'endormir, de manger, événements familiaux importants pour l'enfant (naissance, ...)) ?*
- *Comment les caractéristiques sociales, culturelles, économiques, environnementales du milieu de vie des enfants accueillis sont prises en compte dans l'aménagement de l'espace, dans les différentes situations de vie ?*
- *Comment la prise en compte d'une situation particulière peut-elle devenir profitable à tous ?*

Article 19

Comment favoriser les relations avec les associations locales ?

- *Comment le milieu d'accueil s'inscrit-il dans son quartier, dans son environnement proche ?*
- *Quelles utilisations des ressources (ludothèque, bibliothèque, marché, commerces, ...) ?*
- *Quelles collaborations souhaitables ? Et à quelles conditions pour que ces collaborations soient profitables à toutes les parties ?*